

Mairie de SERVES-SUR-RHONE (Drôme)

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2025

Le 10 juillet 2025 le Conseil Municipal de la Commune de SERVES sur Rhône, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Christèle DEFRANCE, Maire,

Présents : MM. BOUTRY, FOUREL, GIRARDET, PERDRIX, VUILLERMET, MMES DEFRANCE, GIACOMINO, JULLIEN-PALETIER, MAILLOT, MÉNAGER, MERCIER.

Absent : Madeleine PUYOU.

Absents excusés : Hubert TAVENARD, Julien MONTAGNE.

Pouvoir : Hubert TAVENARD donne pouvoir à Brigitte GIACOMINO
Julien MONTAGNE donne pouvoir à Geoffrey BOUTRY

Secrétaire de Séance : Mme Cindy JULLIEN-PALETIER est élue secrétaire de séance

Christèle DEFRANCE, Maire de Serves-sur-Rhône, accueille les membres participants et fait état des membres absents et des pouvoirs.

Après lecture et approbation à l'unanimité des suffrages exprimés du compte-rendu de la séance du 12 juin 2025, Mme le Maire rappelle l'ordre du jour du Conseil Municipal et ouvre la séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 juin 2025

Pour :	13	Contre :	0	Abstention :	0
--------	----	----------	---	--------------	---

Sujets soumis à délibération

25-2025 - ECOLE – Révision tarif Cantine à compter du 07 juillet 2025 -

Le Maire propose de fixer le tarif de la cantine pour la rentrée prochaine suite à l'augmentation des repas de notre prestataire passant de 3.55 € HT à 3.60 € HT et en accord avec les communes du RPI, Erôme et Gervans.

Il est proposé les tarifs suivants à partir du 07 Juillet 2025

Prix du repas par enfant	4.40 €
---------------------------------	--------

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs du repas à la cantine de *SERVES SUR RHONE* comme cité au-dessus à compter du 07 juillet 2025.

27-2025 – ECOLE – Règlement Cantine et Garderie pour la rentrée 2025-2026 —

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal la nécessité et réactualiser, pour la rentrée scolaire 2025-2026, le règlement intérieur de la cantine et la Garderie de l'Ecole Maternelle l'Aquarelle de *SERVES SUR RHONE*.

Vu la délibération n° 17-2023 en date du 26.07.2023, instaurant un tarif PAI (Projet d'Accueil Individualisé),

Vu la délibération n° 25-2025 en date du 10.07.2025, fixant les nouveaux tarifs du prix du repas pour la cantine scolaire à compter du 07.07.2025, suite à l'augmentation du repas de notre prestataire Plein Sud Restauration.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les nouveaux règlements de la cantine et garderie pour l'année scolaire 2025-2026.

DIT que ces nouveaux règlements seront applicables au 01.09.2025.

Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents

Questions diverses

- Evolution du chantier (bâtiment multigénérationnel)
- Mariage 26 Juillet : GAMON / CECCON. Mariage célébré par Hubert TAVENARD et Véronique MERCIER.
- Barnum : Campagne 2025 (Région), dossier clos. Nouvelle campagne fin 2025 début 2026. Dossier à redéposer
- Ecole : Une nouvelle famille de Gervans vient d'inscrire ses 2 enfants en maternelle. 1 enfant de 5 ans et l'autre de – de 3 ans (3 ans le 09.11.2025). Le petit ne peut pas prendre le car et nous avons donc accordé une dérogation pour la garderie sur Serves. La famille veut que l'on accepte également le plus grand pour éviter de faire 2 garderies le soir (jusqu'au 09.11).
Demande accordée par l'ensemble du conseil jusqu'à la date du 09/11/2025.
Courrier à faire à la famille afin qu'elle inscrive ses 2 enfants à la garderie de serves et ce jusqu'au 09/11. A partir du lundi 10 novembre les 2 enfants prendront le car. Demande à faire auprès d'Arche Agglo.
- Recensement de la population : nous venons de recevoir les résultats : 826 + 5 habitations mobiles : 831

● DIRE : Suite à l'intervention de la DIRE, la barrière du pont inférieur a été sécurisée en attendant d'être remplacée par une barrière en fer, fin septembre.

Recensement militaire : Les jeunes filles et garçons nés en 2009 doivent se présenter en Mairie. Ils disposent d'un délai d'un mois à compter de la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans révolu.

Cette démarche permet :

- L'inscription à la journée d'appel de préparation à la défense,
 - L'inscription aux examens et concours.
 - L'inscription sur les listes électorales dès leurs 18 ans.
- Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

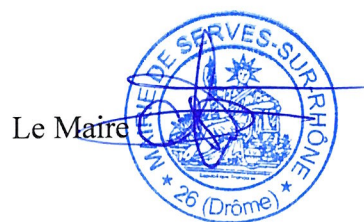
DATES A RETENIR :

Lundi 14 juillet : ANNULE Boule Servoise : Concours de boules

Jeudi 7 août : Serves et Nous : Soirée spectacle de rue Gratuit et pour tous les âges

Jeudi 7 Août : Boule Servoise : Concours de boules

La secrétaire de séance,



Le Maire

Cindy JULLIEN-PALETIER

Christèle DEFRANCE